

LIMALONGES

COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2012

Le vingt deux octobre 2012, les membres du conseil municipal de la commune de Limalonges se sont réunis à 20 heures 30 dans la salle de réunion de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales.

Date de convocation du conseil municipal : 16 octobre 2012

Présents : Messieurs et Mesdames : Boutin Jean-Pierre, Machet Annette, Lepesant Albert, Cluseau Nicolas, Biraud Alain, Meunier Magaly, Poitevin René, Michel Perrain,

Absents excusés : Raymond Valette, Emmanuelle Quintard (pouvoir donné à Magaly Meunier), Laurent Labrousse

Absents : SILLARD Virginie, Airault Stéphanie, Guillaud Hervé, Béatrice Mougou

Secrétaire de séance : René Poitevin

La séance étant déclarée ouverte, le Maire donne lecture du Procès-Verbal précédent qui est adopté. Il donne ensuite l'ordre du jour.

- **Présentation du rapport d'activités 2011 de la CCCP**

Michel Eprinard, Vice Président de la CCCP présente le rapport d'activités 2011.

- **Mise à disposition de la décharge du Bois de la Serpe**

2012/076-89

La décharge du Bois de la Serpe ne sera plus exploitée à compter du 30 octobre 2012. En conséquence, il convient de réintégrer ce bien dans le patrimoine communal.

Après débat, le conseil municipal accepte que cette décharge cadastrée ZS n° 35 réintègre le patrimoine communal et autorise le maire à signer l'ensemble des pièces s'y rapportant.

- **Panneaux photovoltaïques**

2012/076-90

Le maire présente le projet de panneaux photovoltaïques sur les écoles et la maison des écoles.

Le coût des 2 projets s'élèvent à 115 100 € TTC. Ils seront financés avec un prêt à taux zéro (de 14 200) et un prêt classique (de 88 670 €). Les dépenses et les recettes s'équilibrent les premières années, avec un bénéfice à la fin du prêt classique (dans 15 ans, fin du prêt classique) et un bénéfice notable dans 20 ans (fin du prêt à taux zéro)

Le conseil municipal donne un avis favorable au projet et autorise le maire à lancer le marché d'appel d'offre ainsi qu'à signer la demande de subvention FREE.

- **Devis**

Le maire présente 2 devis pour la réfection du chemin de la carrière :

Freddy Meunier : 2 819.57 €
SA Guillon : 6 754.41 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le devis de Freddy Meunier

- **Nuits romanes 2013**

Le conseil municipal renouvelle les Nuits Romanes pour 2013. Les inscriptions se feront du 8 au 30 novembre 2012.

- **Arbre de Noël**

L'Association des Parents d'Elèves demande une participation pour financer l'achat des livres offerts aux enfants lors de la fête de Noël.

Le Conseil Municipal décide, comme les années précédentes, de payer la facture des livres s'élevant à hauteur de 1 000 € maximum.

- **Subvention Foyer Civil**

Le Foyer Civil sollicite une subvention pour les aider à financer une partie de l'animation du 14 juillet (210 €) et pour financer les repas des exposants lors du salon du livre (341 €).

Le conseil municipal décide de leur verser une subvention de 551 €

- **Frais d'obsèques de Monsieur Fuller**

Le maire explique que Monsieur Fuller est décédé aux Maisons-Blanches sur la voie publique, le 23 août 2012.

Après enquête par le consulat de Grande Bretagne à Bordeaux, il s'avère que Monsieur Fuller n'a ni famille ni domicile.

Le consulat nous demande donc d'appliquer les mêmes procédures qui seraient appliquées si le défunt avait été français.

La commune a donc pris en charge le transport de corps, le cercueil, le creusement de la fosse et une plaque d'identité pour la somme de 1 353.10 €

Le conseil municipal donne un avis favorable et autorise le maire à signer le mandat de paiement.

- **Divers**

1. Réunion de préparation pour le bulletin municipal : 29 octobre à 20 h 30
2. Devis couverture et isolation de la maison des écoles : 7 087.01 €
3. Le maire rapporte le résultat du tribunal administratif sur le contentieux sur l'extension de la carrière entre la SA Guillon, la commune de Limalonges et l'Association « Pannessac village de caractère ou Pannessac village de carrières ? » La requête de l'Association est rejetée.